

Image not found or type unknown



Succession face à une adoption en cours

Par **norbertgedeon**, le **09/10/2008** à **11:00**

Bonjour,rrrrNous avons déposé une requete à fin d'adoption en 2006, le grand père de notre fils nous a quitté cet été en stipulant dans son testament un bien pour son petit-fils (petit fils adopté ou à venir) .rnlle notaire considère notre fils comme un étranger car l'adoption n'est pas prononcéernle service adoption du conseil général considère rn - que à partir du moment ou la prononciation du jugement d'adoption à été faite dans le pays d'origine, rn - que l'enfant est rattaché fiscalement à notre foyer rn - et que le dépôt de requete à fin d'adoption est fait, rn il y a adoption;rnEst-ce que la date de dépôt de requete à fin d'adoption est LA date de l'adoption une fois que celle-ci est prononcée par le TGI?rnY a t-il quelqu'un qui connait ce cas si possible avec un article de loi pour l'appuyer?rrrrMerci pour votre réponse
cordialement